



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	03	11

Séance du 11 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
 Convocation du 5 décembre 2023.

PRESENTS : Mmes ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - PIESTA - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASSEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

PROCURATIONS : Mme BECKENDORF - MM. OURIAGHLI - EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mme RUSSELLO - MM. USAI - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mmes TUSCHL - HARRATH - MANGIONE - M. PODBOROCZYNSKI.

ABSENTS : Mmes YILDIRIM - CHEBLI - MM. LA LEGGIA - ELHADI.

**15 - Actualisation de la délibération du 17 décembre 2018 relative
 notamment aux tarifs de location des salles municipales**

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

Par délibération n° 11 du 17 décembre 2018 le conseil municipal a fixé comme indiqué ci-dessous le tarif de location de la salle François Rabelais :

TYPE DE MANIFESTATION	TARIFS
Location + prestation (INNOVA) par des résidents de la localité	235 €
Location sans prestation par des résidents de la localité	550 €
Location + prestation (INNOVA) par des personnes de l'extérieur	607 €
Location sans prestation par des personnes de l'extérieur	840 €
Location avec vente (entrée payante) par des associations de la localité	265 €
Location moitié de salle (uniquement en semaine) par des personnes non domiciliées dans la commune	140 €

Location moitié de salle (uniquement en semaine) par des résidents de la localité

90 €

La salle du centre François Rabelais n'étant plus louée avec une prestation traiteur il y a lieu de modifier la délibération précitée. Par ailleurs, la ville n'assurant plus la gestion des salles du centre social Saint-Exupéry il y a lieu de supprimer le tableau relatif aux différents tarifs de location des salles de cette structure.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal :

- 1) approuve la suppression du tableau relatif aux différents tarifs de location des salles du centre social Saint-Exupéry ;
- 2) approuve la modification comme indiquée ci-dessous des tarifs de location du centre François Rabelais :

TYPE DE MANIFESTATION	TARIFS
Location par des résidents de la localité	550 €
Location par des personnes de l'extérieur	840 €
Location avec vente (entrée payante) par des associations de la localité	265 €
Location moitié de salle par des personnes non domiciliées dans la commune	140 €
Location moitié de salle par des résidents de la localité	90 €

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »